



NL/SS

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## STATIONNEMENT

### **RUE PIERRE HONFROY (V.C.)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que dans le cadre du Championnat de Nationale 3 - 2022/2023 de football un match a été programmé au stade Clerville sis rue Lucien Selva à Ivry-sur-Seine,

CONSIDERANT que la réglementation en vigueur, pour obtenir l'agrément de cette manifestation sportive, impose des dispositions particulières relatives au stationnement du car transportant les joueurs,

CONSIDERANT qu'il y a donc lieu de prendre des dispositions provisoires touchant le stationnement afin de respecter la réglementation en vigueur et de préserver la sécurité et la ponctualité des joueurs,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes le **17 décembre 2022 à compter de 12 heures jusqu'à minuit rue Pierre Honfroy** face aux n<sup>os</sup> 17 bis et 19 bis :

- **Interdiction de stationner sur un linéaire de 30 mètres** afin de permettre au car transportant les joueurs de s'y installer.

### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de la Direction des Sports – Service des Installations Sportives de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Service des Installations Sportives – Direction des Sports de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 23 NOV. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR [ivry94.fr](http://ivry94.fr)

LE 24 NOV. 2022

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon